

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner au Palais.
Visite de S. A. S. le Prince Souverain à l'Hôpital.
Déjeuner en l'honneur du Corps Consulaire.
Visites de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre aux Ecoles primaires de la Principauté.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination de S. A. R. le Prince Charles-Guillaume-Louis de Suède à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.
Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine accordant des Médailles d'honneur.
Ordonnance Souveraine nommant un Bibliothécaire.
Ordonnance Souveraine autorisant à accepter et à porter une décoration étrangère.
Arrêté ministériel concernant la taxe de séjour.
Arrêté municipal concernant les poids et mesures.

CONSEIL COMMUNAL :

Election du Maire et des Adjoints.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Enquêtes de commodo et incommodo.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Visite de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre à l'exposition de l'Association amicale des anciens Elèves de l'Ecole de dessin.
Récompenses honorifiques accordées par S. M. le Roi de Suède.
Nécrologie.
Manifestation de sympathie.
Réception des délégués de l'Association professionnelle de la Presse républicaine.
Société des Conférences. — Un Concert à la Cour du Prince Antoine de Monaco, par M. Expert; Les origines de la Poésie contemporaine, par M. Maurice Canu.
Audition d'œuvres de M. Louis Abbiate à l'Ecole Municipale de Musique.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain recevait jeudi, à déjeuner, les principaux Chefs de Services de la Principauté.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite : S. A. S. le Prince Pierre; MM. Alex. Médecin, Maire de Monaco; Izard, Commissaire du Gouvernement; Docteur Marsan, Médecin en Chef de l'Hôpital; Chauvet, Ingénieur des Travaux du Port et Godeck.

A la gauche du Prince étaient placés : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, MM. Bertoni, Conseiller d'Etat, Directeur de l'Enregistrement; Jantet, Directeur du Lycée; Ch. Palmaro, Administrateur des Domaines; Caillaud, Chirurgien en Chef de l'Hôpital et le Conseiller Privé Fuhrmeister.

S. A. S. la Princesse Héritière qui était assise en face de S. A. S. le Prince Louis II, avait à Sa droite : MM. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; le Général Roubert, Commandant Supérieur; Mallet, Directeur de la Sûreté Publique; L. Notari, Ingénieur des Travaux Publics; le Capitaine

de Serres de Mesplès, Commandant la Compagnie des Carabiniers, et Mauran, Chef du Cabinet Civil.

A la gauche de Madame la Princesse Héritière, avaient pris place : MM. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances; Canu, Consul Général, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures; Alex. Noghès, Trésorier Général; F. Aurégli, Architecte des Bâtiments domaniaux; le Capitaine Raffin, Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, et le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance de S. A. S. le Prince.

S. A. S. le Prince Souverain S'est rendu jeudi après-midi à l'Hôpital, accompagné du Capitaine Millescamps, Son Officier d'ordonnance.

Son Altesse Sérénissime a été reçue par M^{me} la Supérieure et par M. l'Econome.

Suivi des deux internes, le Prince Souverain a visité les Pavillons et les Salles et a daigné prodiguer des paroles de réconfort aux malades.

S. A. S. le Prince Souverain a offert, lundi, un déjeuner en l'honneur des Membres du Corps Consulaire accrédité à Monaco.

S. A. S. le Prince avait à Sa droite : S. A. S. le Prince Pierre, M^{me} Labande, M. Expert; MM. Eymin, Consul de Grèce; Mahmoud Beiram Effendi, Consul d'Egypte; Guy Weir-Hogg, Vice-Consul d'Angleterre; le Comte d'Aurelles de Paladine, Attaché au Consulat Général de France.

A la gauche du Prince Souverain étaient placés : M^{me} Expert; MM. Biondelli, Consul d'Italie; Maistre, Consul d'Espagne; Henry Marquet, Consul de Danemark; Cros, Consul de Bolivie; Kyller, Vice-Consul de Suède; le Général Roubert, premier Aide de camp.

S. A. S. la Princesse Héritière était assise en face du Prince Louis II, ayant à Sa droite : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; le Comte Gautier-Vignal, Consul Général de Roumanie, MM. Vicarino, Consul de Suisse; Bouvier, Consul de Belgique; Jozefowicz, Consul de Pologne; Bahgat Chimy Effendi, Vice-Consul, gérant le Consulat d'Egypte; le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet Civil.

A la gauche de S. A. S. la Princesse Héritière étaient placés : MM. le Baron Pieyre, Consul Général de France; Izard, Consul Général de Portugal; Trüb, Consul du Brésil; le Jonkheer Van Panhuys, Consul des Pays-Bas; Raybaudi, Vice-Consul d'Espagne; Smutny, Consul adjoint, gérant le Consulat de Tchéco-Slovaquie; Labande, Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais.

MM. Mauran, Chef du Cabinet Civil, et le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance, assistaient également à ce déjeuner.

S. A. S. le Prince Pierre, accompagné de M. Paul Noghès, Son Secrétaire particulier, a visité lundi à 9 heures l'Ecole primaire de garçons de Monaco-Ville.

Il a été reçu à Son arrivée par MM. P. de Villeneuve et l'Abbé Rocher, Inspecteurs des Ecoles, et le T. C. F. Directeur.

Après avoir visité les trois classes du Cours Supérieur, Son Altesse Sérénissime S'est rendue dans le préau, tout pavoisé, où Elle a assisté à une partie artistique, organisée en Son honneur, en présence de tous les élèves.

En quittant l'établissement scolaire de la place de la Visitation, Son Altesse Sérénissime le Prince Pierre S'est rendu aux Ecoles primaires de garçons de la Condamine.

Son Altesse Sérénissime a été accueillie par les Inspecteurs et le T. C. F. Directeur.

Une manifestation s'est déroulée en Son honneur.

Son Altesse Sérénissime a daigné accorder deux jours de congé à tous les élèves.

**

S. A. S. la Princesse Héritière accompagnée de M^{me} J. Bartholoni, Sa Dame d'honneur, a visité lundi après-midi, l'Ecole primaire des filles de Monaco-Ville.

Son Altesse Sérénissime a été reçue par M^{me} Saint-Justinien, Supérieure, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, assistée de M^{me} la Directrice et entourée de MM. les Inspecteurs.

Madame la Princesse Héritière, a été conduite dans la Salle d'Asile toute décorée pour la circonstance où des compliments et des poésies ont été récités en Son honneur.

Une séance de gymnastique, très gracieusement exécutée, a terminé la visite Princièrè.

A l'issue de cette visite, Son Altesse Sérénissime S'est rendue aux Ecoles primaires de la Condamine, où Elle a été respectueusement fêtée.

Son Altesse Sérénissime a daigné accorder deux jours de congé à toutes les élèves.

**

S. A. S. le Prince Pierre, a visité mardi à 9 heures et demie l'Ecole primaire de garçons de Monte-Carlo.

Accompagné de M. Paul Noghès, Son Secrétaire particulier, Son Altesse Sérénissime a été reçue par MM. les Inspecteurs des Ecoles, par le T. C. F. Directeur et par deux Frères Visiteurs.

Réunis sous le préau décoré, les élèves ont acclamé le Prince Pierre et ont chanté une

cantate. Un compliment a été récité par un élève.

M. l'Abbé Rocher a prononcé une allocution de circonstance.

Son Altesse Sérénissime a ensuite visité la première classe.

Le départ du Prince Pierre a été salué par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*.

Au cours de Sa visite, Son Altesse Sérénissime a témoigné Son entière satisfaction et a daigné accorder deux jours de congé.

★★

S. A. S. la Princesse Héritière accompagnée de M^{me} J. Bartholoni, Sa Dame d'honneur, S'est rendue mardi vers 11 heures à l'Ecole primaire des filles de Monte-Carlo. Son Altesse Sérénissime a été reçue par M^{mes} Saint-Valérien et Saint-Edouard, Directrices, et par MM. les Inspecteurs P. de Villeneuve et Abbé Rocher.

L'arrivée de Madame la Princesse a été saluée par le chant de l'*Hymne Monégasque*.

Après avoir visité les salles d'asile, Son Altesse Sérénissime a été reçue dans le préau décoré, où toutes les élèves rassemblées entonnèrent un chant de bienvenue et où des compliments et des poésies furent récités en Son honneur.

Une séance de gymnastique a terminé la visite Princièrè.

Avant de Se retirer, S. A. S. la Princesse Héritière a témoigné Sa satisfaction et a daigné accorder deux jours de congé.

Madame la Princesse Héritière a également visité la cantine scolaire et comme il était l'heure du déjeuner, Elle a tenu à distribuer des gâteaux à tous les enfants.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 569. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

Son Altesse Royale le Prince Charles-Guillaume-Louis de Suède, Duc de Sudermanie, est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quatre avril mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince : **LOUIS.**
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 570. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Léon-Honoré Labande, Conseiller d'Etat, Conservateur des Archives et de la Bibliothèque de Notre Palais, est promu au grade de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quatre avril mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince : **LOUIS.**
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 571. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission en date du 20 mars 1927, par laquelle Sa Majesté le Roi d'Italie a nommé M. Joseph Biondelli, Son Consul dans Notre Principauté ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Joseph Biondelli est autorisé à remplir les fonctions de Consul d'Italie dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en la dite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le le cinq avril mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince : **LOUIS.**
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 572. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Docteur Harald Nauckhoff, Médecin de S. M. le Roi de Suède, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le cinq avril mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince : **LOUIS.**
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 573. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux Sieurs :
Nils-Erik-Gustav Strahle,
Engelbert-Julius-Andreas Bengtson,
Valets de Cour, au Service de S. M. le Roi de Suède.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le cinq avril mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince : **LOUIS.**
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 578. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913, relative aux fonctionnaires de l'Ordre Administratif, de l'Ordre Judiciaire et de la Sûreté Publique ;

Vu l'article 137 de la Loi n° 30 du 3 mai 1920 sur l'Organisation Municipale ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Charles Girtler, Secrétaire de la Bibliothèque Communale, est nommé Bibliothécaire (Tableau A, Catégorie C, du Statut des Fonctionnaires).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le huit avril mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince : **LOUIS.**
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 579. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Capitaine Jean Millescamps, Notre Officier d'Ordonnance, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de Première Classe de l'Ordre Royal de l'Epee qui lui a été conférée par S. M. le Roi de Suède.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le neuf avril mil neuf cent vingt-sept.

Par le Prince : **LOUIS.**
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 16 de la Loi n° 20 du 18 Juillet 1919 instituant une taxe de séjour ou de consommation ;
Vu l'Arrêté ministériel du 18 août 1919 relatif à l'application de la Loi précitée ;
Vu la délibération, en date du 12 mars 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE UNIQUE.

Les articles 2 et 8 de l'Arrêté ministériel susvisé du 18 août 1919 sont modifiés ainsi qu'il suit :

ART. 2.

« La Commission du Premier Degré comprend :
« Le Directeur de l'Enregistrement, Président ;
« Un Membre du Conseil Communal, désigné par cette Assemblée ;
« Un fonctionnaire du Département des Finances ;
« Un Commissaire de Police, désigné par le Directeur de la Sûreté Publique ;
« Deux commerçants assujétis à la taxe, désignés par Nous ;
« Les fonctions de Secrétaire-Archiviste seront remplies par un fonctionnaire du Ministère d'Etat ou du Département des Finances désigné par Nous. »

ART. 8.

« La Commission Supérieure a son siège au Ministère d'Etat ;
« Elle comprend :
« Un Conseiller de Gouvernement, délégué par Nous, Président ;
« Un Membre du Conseil National, désigné par cette Assemblée ;
« Le Directeur de la Sûreté Publique ;
« Un Membre de la Chambre Consultative désigné par cette Assemblée.
« Les fonctions de secrétaire seront remplies par un fonctionnaire du Ministère d'Etat ou du Département des Finances, désigné par Nous.
« Il dressera le procès-verbal de chaque séance, tiendra un registre des décisions d'appel et conservera les archives de la Commission. »

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le six avril mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine sur l'Organisation municipale du 3 mai 1920 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine sur la Police municipale en date du 11 juillet 1909 et notamment les articles 14, 23 et 27 ;

Considérant qu'il importe de prendre de nouvelles dispositions pour assurer l'exactitude des poids et mesures dans la Principauté ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La vérification des poids et mesures commencera le 16 avril 1927 et aura lieu de 8 heures à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Elle sera faite par les soins de la Police municipale et de M. Louis Sbaratto, vérificateur, dans les endroits et aux dates ci-après indiquées :

- Ecole des Frères de la rue Plati : le 16 avril ;
- Ecole des filles de la Condamine : (rue Grimaldi) du 19 au 21 avril inclus ;
- Marché de la Condamine : les 22 et 23 avril (l'après-midi) ;
- Ecole des Frères de Monte-Carlo : du 25 au 27 avril inclus ;
- Marché de Monte-Carlo : le 28 avril (l'après-midi) ;
- Cour de la Mairie à Monaco-Ville : les 29 et 30 avril.

ART. 2.

Tous ceux qui se servent des poids et mesures pour vendre ou acheter, seront tenus de les soumettre à la vérification et de payer à l'expert le prix indiqué par le tarif de l'article 7 ci-après.

ART. 3.

La marque de poinçonnage pour l'année 1927 est la lettre R ; tous les poids et mesures devront en outre porter le poinçon de la Principauté.

L'apposition de la lettre servira de quittance de droit.

ART. 4.

Le poinçonnage se fera après les dates fixées à l'article 1^{er}, tous les mercredis de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, chez M. Louis Sbaratto, vérificateur des poids et mesures, à l'ancienne usine électrique de la Ciappaïra, chemin de l'Abattoir.

ART. 5.

Tous les poids et mesures qui ne seraient pas exacts et qui ne pourraient pas être facilement réparés, seront détruits ; tous ceux qui ne seront pas du système décimal seront saisis.

ART. 6.

Après la vérification, les agents de la Police municipale, chargés de ce service s'assureront si tous les poids et mesures marqués comme devant être réparés l'ont été effectivement, et dans le cas contraire, ils dresseront procès-verbal contre les contrevenants.

ART. 7.

Le tarif de la vérification est fixé ainsi qu'il suit :

Une bascule et ses poids	fr. 3 »
Une balance et ses poids	fr. 2 »
Une romaine	fr. 1 »
Un poids en fonte	fr. 0 20
Un poids en cuivre	fr. 0 30
La série complète	fr. 1 50

Pour les mesures :

Le mètre	fr. 0 40
Le décalitre ou le demi-décalitre . . .	fr. 0 75
Litre, demi-litre ou autres mesures, fr.	0 30
Balance automatique à pesage constant ou semi-automatique	fr. 5 »
Pour les balances, le tarif est fixé à fr.	3 »
par visite.	

Le camionnage des poids est à la charge du client.

ART. 8.

Les assujettis devront posséder des poids et mesures nécessaires suivant la nature et l'importance de leur commerce. La série de 100 grammes à 1 gramme sera exigible pour ceux qui vendent au détail.

ART. 9.

Les infractions au présent Arrêté seront poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Monaco, le 8 avril 1927.

Le Maire,
ALEX. MÉDECIN.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil Communal s'est réuni, lundi dernier 11 avril, sous la présidence de M. Laurent Aureglia, doyen d'âge, pour procéder à l'élection du Maire et des trois Adjoints.

M. Alexandre Médecin a été réélu Maire par 14 voix.

Le vote pour l'élection des trois Adjoints a donné les résultats suivants :

Premier Adjoint : M. Louis Aureglia par 14 voix et un bulletin blanc ;

Deuxième Adjoint : M. Théophile Gastaud par 10 voix ;

Troisième Adjoint : M. Jacques Reymond, élu au second tour par 8 voix.

Avant de lever la séance, le Conseil Communal, sur la proposition de M. le Maire, a voté à l'unanimité la motion suivante :

« Le Conseil tient à marquer son premier acte en adressant à Son Altesse Sérénissime le Prince et à la Famille Souveraine, l'expression de son inaltérable loyalisme et l'assurance de son profond dévouement aux intérêts généraux du Pays. »

Dès que la séance a été levée, les fonctionnaires et employés des Services Municipaux ont été reçus dans la salle des délibérations.

M. Sébastien Jaspard s'est fait leur interprète pour présenter leurs félicitations et les assurances de leur dévouement à la nouvelle Municipalité.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Enquêtes de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par la Société Anonyme de la Biscuiterie « Delta », à l'effet d'être autorisée à construire un four dans le sous-sol de cette biscuiterie, située au n° 17 du boulevard Prince-Pierre (anciennement boulevard de l'Ouest).

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 9 avril courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de la construction de ce four, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 9 avril 1927.

Le Maire,
ALEX. MÉDECIN.

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Dalvin Oreste, à l'effet d'être autorisé à installer un moteur électrique, dans une dépendance de son bar, situé 3, rue de la Turbie, pour la fabrication des glaces et sorbets.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 9 avril.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cette installation, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 9 avril 1927.

Le Maire,
ALEX. MÉDECIN.

ÉCHOS & NOUVELLES

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, accompagnés de M. Paul Noghès, Secrétaire Particulier, ont daigné visiter jeudi matin, la II^e Exposition de Peinture et de Sculpture, organisée au Palais des Beaux-Arts, par l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École de Dessin de Monaco.

Leurs Altesses Sérénissimes ont été reçues à Leur arrivée par MM. Léardi, président ; E. Clérissi et Ch. Jaspard, vice-présidents ; Prof. G. Colombo et des membres du Conseil d'administration de l'Association.

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont visité avec un intérêt particulier le salon monégasque et ont daigné s'arrêter assez longuement devant la plupart des œuvres exposées.

Au cours de Leur visite, Leurs Altesses Sérénissimes ont adressé des félicitations à M^{lles} Ackermann et de Chavez, à la Comtesse Armflet de Hodebeby et au jeune Ramel.

M^{lle} de Chavez a eu la délicate attention d'offrir une de ses œuvres à Madame la Princesse Héréditaire qui a bien voulu en accepter l'hommage.

En se retirant Leurs Altesses Sérénissimes ont témoigné du plaisir qu'Elles avaient pris à visiter l'exposition et ont exprimé Leurs compliments aux organisateurs.

A l'occasion de Sa réception au Palais Princier, S. M. le Roi de Suède a daigné accorder des Médailles d'Honneur en argent à M. François Gasparotti, valet de chambre, et Etienne Costanti, valet de pied au service de S. A. S. le Prince Souverain.

On a appris avec regret la mort de M. Paul Crémieu-Javal, Consul Général de Monaco à Londres, décédé à Londres, le 11 avril, dans sa soixante et onzième année.

M. Crémieu-Javal, après avoir rempli, depuis le 8 décembre 1897, les fonctions de Vice-Consul auprès de M. Théodore Lumley, avait été, à la mort de ce dernier, nommé Consul Général le 13 septembre 1922.

M. Crémieu-Javal était Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Miséricorde d'Angleterre, Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie et titulaire de nombreux autres Ordres.

Une sérénade a été offerte, lundi soir, à M. Alex. Médecin, à l'occasion de sa réélection.

Les Adjointes et les Conseillers communaux se sont rendus auprès de M. le Maire et M. Louis Aureglia, premier Adjoint, lui a exprimé les félicitations du Conseil. Il a ensuite offert à M^{me} Médecin une corbeille de fleurs aux couleurs monégasques.

M. Médecin a remercié en termes émus et a invité les membres du Conseil à vider une coupe de champagne.

M. le Maire a reçu ensuite le chef et une délégation de la Musique Municipale et a fait servir aux musiciens et aux membres du Rocca-Club un lunch dans deux établissements de Monte-Carlo.

Les membres de l'Association professionnelle de la Presse Républicaine, en visite sur la Côte d'Azur, ont passé l'après-midi de mardi dans la Principauté. Ils ont été admis à visiter la Cour d'honneur et les Jardins du Palais. Ils ont ensuite été conduits au Musée Océanographique et aux Jardins exotiques de l'Observatoire.

A 4 heures, ils ont été reçus par S. Exc. le Ministre d'Etat dans les salons de l'Hôtel de Paris

où un lunch leur a été offert ; Son Excellence avait également convié les principaux fonctionnaires à cette réunion.

S. Exc. M. Piette porta, au milieu des applaudissements unanimes, un toast de bienvenue auquel M. Latapie, président de l'Association, répondit par un respectueux hommage à S. A. S. le Prince et à la Famille Princière et par un gracieux éloge de la Principauté.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

La conférence de lundi dernier a été honorée de la présence de S. A. S. la Princesse Héréditaire et de S. A. S. le Prince Pierre.

Elle avait attiré une très nombreuse affluence. Le sujet était, en effet, bien fait pour séduire. M. Henry Expert, le musicographe bien connu, devait parler d'un « Concert à la Cour du Prince Antoine de Monaco ». Un très beau programme de musique ancienne complétait la conférence.

M. Expert, avec une verve familière et une chaleur d'enthousiasme qui ont tout de suite conquis le public, a rappelé quel mécène fut le Prince Antoine. Ce grand seigneur entretenait au Palais de Monaco une troupe de chanteurs qui ne le cédait à aucune autre compagnie, si ce n'est à la troupe de l'Opéra. Le Prince Antoine fut plus encore. Son goût éclairé, ses connaissances musicales en faisaient un des amateurs les plus avertis de son temps. Il traitait en amis les compositeurs illustres de l'époque et il gardait précieusement la canne de chef d'orchestre que lui avait offerte Lully et dont il se servait parfois pour battre lui-même la mesure aux concerts du Palais.

M. Expert a évoqué aussi la gracieuse figure de Mademoiselle de Chabeuil, la fille préférée du Prince, dont elle partageait la passion pour la musique. La Princesse, qu'on appelait la Muse de Monaco, mourut prématurément à l'âge de 17 ans.

Le conférencier dans de brèves explications a résumé la biographie des musiciens et souligné le caractère des œuvres qu'il a fait exécuter.

Il s'était assuré le concours de M. Henry Wagemans, soliste de S. A. S. le Prince, dont le grand talent de violoniste est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge ; de M^{me} Jean Longnon, pianiste, qui a traduit avec le style le plus fin et le sentiment le plus délicat les compositions des vieux maîtres ; et de M^{lle} Suzanne Pelletier qui a soulevé l'enthousiasme de la salle par la pureté cristalline de sa voix, la perfection de sa diction, la noblesse et la grâce de son interprétation.

La séance dura près de deux heures ; elles parurent trop courtes à l'auditoire charmé qui couvrit de bravos le conférencier, les interprètes et les œuvres d'un dessin si pur, d'un mouvement si noble, d'une passion contenue si frémissante dans lesquelles s'exprima l'âme du Grand Siècle.

**

La dernière conférence du mercredi soir pour la saison 1926-1927 a été faite par M. Maurice Canu qui a parlé des *Origines de la Poésie Contemporaine*.

Il a rendu un bref hommage au romantisme auquel la France doit sa grande poésie lyrique et épique, et fait allusion à l'école parnassienne, première tentative de réaction contre les poètes de 1830. Cette école, dont l'influence est éteinte, a rendu de précieux services en enseignant aux poètes la discipline d'esprit, l'exactitude et une scrupuleuse probité professionnelle.

Puis il a montré dans l'œuvre de Baudelaire les éléments qui devaient provoquer l'évolution de la poésie contemporaine : Complexité de l'homme moderne, tourments du catholique en proie aux tentations de l'instinct, dolorisme, réalisme des types féminins nettement individualisés, élimination de tout élément anecdotique ou oratoire, recherche des effets musicaux.

Rappelant ensuite l'apport original de Corbière

et de Laforgue, il a résumé la prodigieuse carrière de Rimbaud et fait ressortir son influence sur la liberté du rythme et sur l'emploi du symbole.

Puis, après avoir tenté de donner une explication de ce qu'est le symbole, il a étudié sommairement l'œuvre des trois grands poètes qui commandent tout le mouvement poétique contemporain : Verlaine, Mallarmé et Moréas.

Il a essayé de dresser dans ses grandes lignes une classification des poètes actuels en les groupant par écoles et en rattachant celles-ci aux écoles antérieures.

Il s'est efforcé de signaler l'intérêt qui s'attache aux recherches en apparence les plus aventureuses, mais n'a pas cru devoir cacher ses préférences personnelles pour la tradition si fermement renouée par l'école romane ou néo-classique et qui, à un autre pôle de la pensée, triomphe dans le vers racinien de M. Paul Valéry.

S. A. S. le Prince Pierre a bien voulu manifester l'intérêt qu'il porte aux conférences du soir en assistant à la dernière réunion de la saison. Son Altesse Sérénissime a daigné exprimer Sa satisfaction au conférencier. Le Prince, s'adressant ensuite à l'auditoire dans une allocution pleine de cœur et de charme, s'est félicité du succès croissant des conférences du soir. Il a fait honneur de ce succès à M. Labande et a dit toute la joie qu'il avait éprouvée de l'élection du Président de la Société des Conférences à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de sa promotion dans l'Ordre de Saint-Charles. Aux éloges qu'Elle décernait à M. Labande, Son Altesse Sérénissime a associé l'organisateur des Conférences du soir, M. Jantet, Directeur du Lycée. Le Prince a bien voulu remercier les conférenciers, collaborateurs de MM. Labande et Jantet, et féliciter les jeunes gens de leur assiduité à ces séances dont Son Altesse Sérénissime espère la plus heureuse influence sur la formation de leur esprit et de leur cœur.

Cette allocution, écoutée debout, a vivement touché l'assistance qui a longuement manifesté par ses applaudissements ses sentiments de respectueuse gratitude à l'égard de Son Altesse Sérénissime.

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

L'École municipale de Musique de Monaco a donné, le dimanche 10 avril 1927, à 20 h. 30, la quatrième audition d'Œuvres de M. Louis Abbiate, avec le concours de M^{me} la Baronne de Lagarde, de M^{lle} Claire Renaud, de M^{lle} Estelle Baccala et de M. Louis Abbiate, lui-même.

Le public très nombreux a chaleureusement applaudi la 2^{me} *Sonate* (quasi sonatine) *en ut majeur*, pour piano et violoncelle, jouée par M^{lle} Estelle Baccala et M. L. Abbiate ; l'*Élégie* (poésie de Félix Belle), pour soprano, violoncelle et piano, la *Pavane* (poésie de Valentin Mandelstamm), et *Green* (poésie de Verlaine), pour soprano et piano, chantée par M^{me} la Baronne de Lagarde, qu'accompagnait M^{lle} Estelle Baccala ; enfin la 2^{me} *Sonate en mi majeur*, pour piano, exécutée par M^{lle} Claire Renaud.

Le Tribunal Correctionnel dans ses audiences des 29 mars et 1^{er} avril 1927 a prononcé les jugements suivants :

M. P.-L.-R., chauffeur d'automobile, né le 13 juin 1891, à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), demeurant à Beausoleil. — Coups volontaires : 1 mois de prison et 50 fr. d'amende (par défaut).

B. M., sans profession, née le 9 février 1886, à Exmouth — Comté de Devon (Angleterre), demeurant à Monte-Carlo. — Infraction à la législation sur les automobiles : 200 fr. d'amende (par défaut).

P. M., maçon, né le 21 février 1904, à Gazzamiga, province de Bergamo (Italie), sans domicile fixe. — Infraction à un arrêté d'expulsion et vagabondage : 3 mois de prison.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le onze avril mil neuf cent vingt-sept ;

M. Cyril Naville GREEN, hôtelier, demeurant à Monte-Carlo, 31, boulevard du Nord ;

M. Jukes JANSON, hôtelier, demeurant précédemment à Monte-Carlo, 31, boulevard du Nord, actuellement à Londres ;

Et M. Henri-Théophilus JOHNSON, hôtelier, demeurant à Londres, 424, Upper Richmond Road Putney ;
Ont vendu :

A M. Joseph OLIVIÉ, propriétaire, demeurant à Monaco, 2, rue Caroline ;

Et à M. Charles BERNASCONI, propriétaire, demeurant à Monaco, villa L'Émeraude, boulevard de Belgique ;

Le fonds de commerce d'hôtel, café, restaurant, autrefois dénommé *Flobert's Trianon*, et actuellement connu sous le nom de *The Embassy*, que MM. Green, Janson et Johnson exploitaient et faisaient valoir à Monte-Carlo, boulevard du Nord, n° 31.

Avis est donné aux créanciers des vendeurs, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Auguste Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 14 avril 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date du 9 avril 1927, enregistré, M. Albert MARTIN a vendu à M. Jean-Baptiste MARTINI, boucher, demeurant à Monaco, 20, rue Caroline, le fonds de commerce de boucherie qu'il exploitait au marché de la Condamine, sous l'enseigne « Boucherie des Halles ».

Faire opposition dans les délais légaux au domicile de l'acquéreur ou au marché.

AGENCE COMMERCIALE

M. MARCHETTI, propriétaire-directeur,
20, rue Caroline, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 29 mars 1927, enregistré, M. Celso ZUCCHI, commerçant, demeurant à Monaco, 39, boulevard de l'Observatoire, a vendu à M. et M^{me} J.-B. REGIS, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, n° 11, un fonds de commerce de bar, dénommé *Au Rendez-vous des Amis*, situé rue du Malbousquet, maison Trucchi.

Les créanciers de M. Zucchi, s'il en existe, sont invités à faire opposition au domicile élu, à l'Agence Commerciale (Marchetti), dans les délais légaux.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco, du 20 mars 1927, enregistré :

Les époux ASQUERI-MORRA, commerçants, demeurant, 3, rue du Commerce à Monaco, ont cédé : à MM. RESCINITI et BOSELLI, leur fonds de commerce de vins en gros et détail, qu'ils exploitaient à Monaco, 3, rue du Commerce.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, à Monaco, 4, rue Saige, chez M. Piégay et à Nice, Cabinet F. Moschetti, Défenseur Agréé, 41, avenue de la Victoire.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Adjudication de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication, dressé par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le sept mars mil neuf cent vingt-sept ;

Le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, connu sous le nom de *Boulangerie Nouvelle*, exploité indivisément par M. François-Marie-Joseph-Auguste DESFEUX et M. Louis-Arcade-Gervais DUMONT, dans un local sis à Monaco, 8, rue Joseph-Bressan, avec succursale à Monte-Carlo, villa La Radiouse, 24, boulevard d'Italie, auquel est adjoind dans ce dernier local un tea-room avec consommation sur place de vins doux dits de liqueurs, et dans une cabine au Marché de la Condamine ;

A été adjugé à M. Mathieu ROBBIONE, commerçant, demeurant à Monaco, 8, rue Joseph-Bressan.

Avis est donné aux créanciers de MM. Desfeux et Dumont, s'il en existe, d'avoir à faire opposition sur le montant de la dite adjudication, au domicile élu en l'étude de M^e A. Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 14 avril 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Mardi 19 Avril 1927, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17 Avril 1926 ;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; quitus à donner à des Administrateurs ;
- 5° Situation des affaires sociales, extensions en cours et en projet ;
- 6° Application des bénéfices ; fixation du dividende ;
- 7° Ratification de nominations d'Administrateurs ;
- 8° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 9° Ratification du choix fait par le Conseil d'Administration pour trois exercices, de l'Administrateur-Délégué ;
- 10° Ratification de Conventions (Achat et cession de droits et propriétés) ;
- 11° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 12° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

IMMOBILIÈRE DE MONACO

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Immobilière de Monaco, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, pour le mercredi 4 mai, à 11 heures du matin, au siège social, 11, boulevard Albert 1^{er}, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ayant déposé leurs titres au siège social, cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissements énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle de titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport des Commissaires aux comptes ;
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1926 ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Ratification du choix d'Administrateurs fait par le Conseil d'Administration ;
- 6° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter personnellement ou es-qualité des affaires avec la Société, conformément à l'article 27 des Statuts.

Le Conseil d'Administration.

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 5 millions de francs

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, pour le jeudi 5 mai 1927, à 11 heures, au siège social, 11, boulevard Albert 1^{er}, Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'Exercice 1926 et quitus à qui de droit, fixation du dividende ;
- 4° Quitus définitif à accorder aux Administrateurs démissionnaires ;
- 5° Ratification de la nomination provisoire faite par le Conseil d'Administration de neuf Administrateurs (art. 19 des Statuts) ;
- 6° Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration ;
- 7° Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société (art. 25 des Statuts) ;
- 8° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leur rétribution.

L'Assemblée générale se compose de tous les Actionnaires ayant déposé leurs titres au Crédit Foncier de Monaco, 11, boulevard Albert 1^{er}, ou à son Agence à Monte-Carlo, Nouvel Hôtel de Paris, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés de dépôts dans les Banques équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Les Actionnaires possédant un certificat nominatif d'actions assistent de droit à l'Assemblée.

Les Administrateurs démissionnaires sont : MM. Sabatier d'Espeyran, Louis Aboudaran, Marc Aboudaran, de Bellenot, J. Crovetto, J. Lebon, J. Olivé, de Thubert, A. Vochelle, Ch. Blanc.

Les nouveaux Administrateurs nommés provisoirement par le Conseil d'Administration dans ses séances des 24 février, 2 mars et 7 avril, sont : MM. Louis Colozier, Charles Godeck, Jean Bartholoni, Paul de Sentenac, Alexandre Giaume, Roger Barbier, Docteur Manuel, Jacques Franck, César Settimo.

M. le Docteur Vivant a été nommé Vice-Président du Conseil, en remplacement de M. Sabatier d'Espeyran.

MM. H. Marquet, L. Colozier, de Sentenac et J. Franck, constituent le Comité de direction de la Société.

M. A. Quartier a été nommé Directeur de la Société en remplacement de M. Ch. Blanc.

Le Conseil d'Administration.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.
Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 27 Avril 1927,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans sa salle des ventes, 15, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de janvier 1926, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 18 novembre 1926, enregistré ;

Entre Louis-Marius GASTAUD, employé à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco ;

Et Mathilde MARCHISIO, son épouse, demeurant à Monaco ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Reçoit la dame Marchisio reconventionnellement
« demanderesse,

« Prononce le divorce aux torts et griefs réciproques
« des époux. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 9 avril 1927.

Le Greffier en chef : JEAN GRAS.

Le Cachet de Paris

Journal de modes mensuel, exclusivement parisien. Gaudet et J. Métairie, éditeurs, 28, rue Bergère, Paris (ix^e). Tarif des abonnements, avec un patron découpé par numéro et les suppléments en couleur 4 planches aquarelles : France 50 fr. — Etranger 60 fr. — Prix de vente au numéro : France et Colonies : 6 fr. — Etranger 7 fr. En vente chez les principaux libraires.

Les Annales

Les Annales, transformées, rajeunies, se présentent aujourd'hui sous leur nouvel aspect ; le numéro qu'elles nous offrent cette semaine est particulièrement éclatant. On peut y lire les impressions de voyage de Paul Morand en Amérique ; le début de *Destin*, roman inédit de François Mauriac ; une magistrale lettre de Paul Bourget ; une page remarquable de Pierre Mac-Orlan sur la T. S. F. ; des souvenirs de Gyp et de Tristan Bernard ; des réflexions sur la peinture moderne par Abel Bonnard ; en outre, les signatures de Benjamin Crémieux, Yvonne Sarcey, Georges Auric, Jacques Natanson, Charles Nordmann. Un amusant concours d'Académie en 1950, doté de nombreux prix, complète ce brillant numéro qui est en vente partout : 2 fr. 50.

MINERVA

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la politique. — Vers un grand parti du Centre, interview de Delesalle, député du Nord. — Le Vote des femmes et le Sénat. — Les Grands Salons Littéraires. — Un peu de mode pratique. — Les menus de Minerva. — Les hochets de la femme : Les Pierres Précieuses. — La page sportive de la femme. — Notre double page de Mode : des coiffures, des peignes et des robes du Soir. — Les femmes célèbres à travers l'histoire. — Les livres. — L'Education financière de la femme. — Le Courrier des lectrices. — Le prix littéraire Minerva : Les Danaïdes, Roman de Charlotte Chabrier. — La Vestale du Gange, Roman de José Germain et E. Guérison. — Les théâtres. — Les beaux Films : l'Enchantée. Notre nouveau grand concours des bébés. — 60.000 fr. de prix.

En vente partout. Prix : 1 franc.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.
11bis, Rue Keppler. — PARIS.

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
Païements de tous coupons aux meilleures conditions.
Valeurs locales.

Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE.

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE 33, boul. du Nord
Magasin d'Exposition MONTE CARLO VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

* Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnell, Beausoleil.

Comptoir National d'Escompte
DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I^{er}
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 35225.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1927.